

Questions orales

M. Trudeau: Madame le Président, je me réjouis de constater que le député a retiré le préambule de sa question car il était tout à fait inexact.

M. Pym et moi-même avons effectivement parlé de cette question. La position que j'ai adoptée alors est celle que j'ai toujours adoptée à la Chambre, à savoir que toute modification adoptée en Grande-Bretagne concernant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique depuis 1867 devait être d'abord débattue ici à la Chambre et adoptée par nous. C'est ce qui se passe dans le cas de la présente modification. Non seulement a-t-elle été débattue à la Chambre mais elle a été considérablement modifiée par l'un de nos comités. Par conséquent, les Britanniques ne pouvaient pas et ne devraient pas dire qu'on leur demande de faire quelque chose que notre Chambre ne ferait pas elle-même. Notre Chambre est précisément en train d'adopter la charte des droits.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Puisque le député de Kingston et les Îles n'a fait que répéter sa question, je l'autorise à poser une question supplémentaire.

Mlle MacDonald: Merci beaucoup, madame le Président. Ma question supplémentaire a trait à la même réunion. Je voudrais demander au premier ministre s'il a parlé des poursuites devant les tribunaux canadiens au très honorable Francis Pym. Dans l'affirmative, le premier ministre a-t-il dit qu'il fallait faire comme si de rien n'était et que l'on en reparlerait si le jugement des tribunaux était défavorable au gouvernement?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai dit à M. Pym que les gouvernements provinciaux avaient recours aux tribunaux pour gagner du temps. Je lui ai expliqué . . .

Des voix: Quelle honte!

M. Trudeau: Je répète ce que j'ai affirmé à la Chambre. Si j'ai dit cela, c'est parce que six provinces veulent contester la validité de la résolution devant les tribunaux. Le député nie de la tête. Il doit bien admettre au moins que six provinces contestent la validité de la résolution devant les tribunaux. Trois provinces ont des questions différentes. Elles procèdent par étapes pour que cela prenne un certain temps. Elles ne sont pas parvenues à s'entendre sur les questions à poser. Elles ne sont pas arrivées à décider si elles allaient s'adresser à un seul tribunal ou à trois ou six tribunaux. Elles ne sont pas parvenues à décider à quel moment elles allaient le faire. Elles ne tiennent pas particulièrement à obtenir la réponse rapidement. Elles veulent avoir la réponse à une question avant de soumettre la deuxième série de questions à un autre tribunal, et ainsi de suite.

Pour ma part, madame le Président—et je ne fais que répéter ce que j'ai dit à M. Pym—je pense qu'il s'agit d'une manœuvre politique, qu'elles veulent gagner du temps. N'ayant pas le courage de dire aux citoyens qu'elle n'approuve pas la teneur de la résolution, l'opposition officielle discute des modalités et de la procédure parce qu'elle sait bien qu'il est impossible de ne pas être d'accord avec le gouvernement en ce qui concerne la teneur de la résolution.

Des voix: Bravo!

L'ÉDUCATION

LA RÉDUCTION DES SUBVENTIONS AUX UNIVERSITÉS

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, il y a bien longtemps que je n'ai pas entendu une telle salve d'applaudissements. Ma question ne porte pas sur les intrigues de l'«Internationale des conservateurs» mais sur des sujets qui touchent le Canada.

Elle s'adresse au ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social et concerne les recommandations dont est actuellement saisi le comité du cabinet chargé du développement social. Le ministre voudrait-il nous dire si le comité étudie actuellement des propositions dont la mise en œuvre aurait pour effet de diminuer de un milliard et demi de dollars les subventions fédérales aux universités et de 500 millions de dollars celles qui sont destinées aux soins médicaux et hospitaliers? Peut-il également nous dire si le gouvernement s'estime habilité à modifier unilatéralement la loi sur les programmes établis, c'est-à-dire sans consulter les gouvernements provinciaux et sans en discuter avec les groupes intéressés?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé de Développement social): Madame le Président, il s'agit là d'une question qui a été débattue à la Chambre vendredi par le ministre des Finances, et je n'ai rien à ajouter à ses propos. Évidemment ces programmes sont toujours révisés par les gouvernements, et à un certain moment il faut les renégocier, et le ministre des Finances a exposé la position du gouvernement au sujet de la renégociation de ces ententes avec les gouvernements provinciaux.

[Traduction]

M. Rae: Madame le Président, je sais que le ministre a d'autres chats à fouetter. Nous le savons tous. Un comité du cabinet est néanmoins saisi d'une question d'une importance primordiale concernant les services qui doivent être fournis aux institutions canadiennes de tout le pays, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Il est le président de ce comité. Je crois que nous sommes en droit d'obtenir de lui les réponses que le ministre des Finances ne nous a pas données vendredi.

Le comité est-il saisi de propositions qui auraient pour effet de transformer radicalement les obligations du gouvernement du Canada dans le domaine de l'enseignement postsecondaire? Peut-il au moins nous donner l'assurance que le gouvernement fédéral ne changera rien unilatéralement avant que le groupe d'étude parlementaire n'ait eu la possibilité d'examiner les changements que le gouvernement envisage?

M. Chrétien: Madame le Président, certaines de ces ententes avec les provinces viendront bientôt à échéance et devront alors être renégociées. La question est à l'étude. Nous négocierons avec les provinces quand le temps viendra. La Chambre sera alors informée de la position que prendra le gouvernement dans ces négociations. Mais il est encore beaucoup trop tôt pour en parler maintenant.